

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Mise à disposition provisoire d'une école en attendant la construction d'une 5e Ecole européenne

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre chargé de la Régie des bâtiments et ministre des Affaires européennes Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à disposition d'une Ecole européenne provisoire en attendant la construction d'une 5e Ecole européenne définitive.

L'État belge s'est engagé envers la Commission européenne à créer des Écoles européennes sur le territoire belge. Afin de répondre à la tendance croissante du nombre d'élèves et dans l'attente d'une 5e Ecole européenne pour 2500 élèves, le Conseil des ministres donne son feu vert pour :

- le lancement d'un marché en *Design, Build & Maintenance* (DBM) pour la réalisation, sur le terrain de l'ancien site de l'OTAN, d'un accueil provisoire de 1500 élèves
- la mise en place d'un groupe de travail afin d'évaluer les besoins futurs des écoles européennes pour suivre l'évolution du nombre d'élèves dans chaque école européenne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Siegchild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
siegchild.lacoere@just.fgov.be